



## ESQUISSE DE DIVISION N°2

Echelle 1/500 sur A3



Nota :

- les limites de propriété ne sont qu'indicatives, elles résultent de l'application sommaire du plan cadastral, elles n'ont pas fait l'objet d'un bornage contradictoire ni d'un plan d'alignement. Les éventuelles cotes ou contenances indiquées sont strictement indicatives.

### LEGENDE

◆	Clou, broche O.G.E. nouvelle
●	Borne O.G.E. nouvelle
○	Borne O.G.E ou D.D.A. existante
☒	Borne ancienne en pierre existante
—	Limite bornée
—	Limite de division interne
—	Alignement
—	Application cadastrale
AN n°59	Numéro de parcelle
----	Mur
—	Clôture
—	Haie (axe)
—	Arbre